

Commission Permanente L'essentiel

8 juillet 2016

TRAVAUX - AMÉNAGEMENT - TERRITOIRE -
SÉCURITÉ Rapporteur : Thierry LAGNEAU

Avenant 2015 de la Contractualisation « 2012-2015 »

Le Département de Vaucluse soutient les projets portés par les collectivités locales pour favoriser le développement des territoires.

C'est dans le cadre de ce dispositif que des dotations viennent d'être affectées aux Communes et Communauté de Communes de :

- CHEVAL-BLANC : 77 600 euros ;
- GARGAS : 73 000 euros ;
- PUYMERAS : 43 800 euros ;
- SAINT-CHRISTOL-D'ALBION : 75 800 euros ;
- SAINT-DIDIER : 61 700 euros ;
- SAINT-SATURNIN-LES-APT : 82 100 euros ;
- SANNES : 28 000 euros ;
- SIVERGUES : 28 000 euros.



Répartition du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle (F.D.P.T.P.) 2016 - programme d'aide aux travaux et équipements scolaires du 1er degré 2016

Suite à la réforme de la fiscalité locale mise en place lors de la loi de finances pour 2010, le Fonds Départemental de Péréquation de Taxe Professionnelle (FDPTP), au profit des « structures défavorisées », est alimenté désormais par une dotation d'État.

Le Département de Vaucluse a décidé au travers de ce fonds d'aider les projets de constructions scolaires du 1er degré des communes défavorisées. À ce titre sont concernées les communes rurales dont le potentiel fiscal global est inférieur à 400 000 € ou dont le potentiel fiscal par habitant est inférieur de 20 % à la moyenne départementale ou touchant la Dotation Solidarité Rurale. Le montant du FDPTP 2016 s'établit à 475 382 euros, il va permettre de financer un coût global de travaux 4 591 534,22 euros, correspondant à une dépense subventionnable de 1 547 392,52 euros.

[Télécharger la liste des établissements du 1er degré concerné par le programme 2016.](#)

Programme d'aide à la voirie communale et intercommunale 2016 - 1ère répartition : 181 791,91 euros

Le Programme pluriannuel d'Aide à la Voirie Communale et Intercommunale est destiné aux collectivités de moins de 2 500 habitants.

[Télécharger la liste des 8 communes et communautés de communes concernées par ce programme.](#)

Subvention Comité départemental de la prévention routière du Vaucluse : 7 100 euros



Dans le cadre de sa politique des transports et des déplacements, le Département fait de la sécurité routière l'une des priorités de son action. En effet, cette thématique est à l'interface de plusieurs missions confiées à notre collectivité : gestion des collèges, des infrastructures routières et des transports interurbains de voyageurs.

Le Conseil départemental apporte son soutien à l'Association Prévention Routière pour son implication dans les campus sécurité routière et pour ses animations : voiture tonneaux et simulateur « testOchocs ».

ÉCONOMIE - DÉVELOPPEMENT - NUMÉRIQUE

Rapporteur : Jean Marie Roussin

Convention de partenariat 2016 du réseau CREO Vaucluse : 24 000 euros



Devant la nécessité de soutenir l'emploi, le développement de la cohésion sociale en Vaucluse et l'accompagnement des porteurs de projets, le Département accompagne depuis plusieurs années les actions du [Réseau Créo Vaucluse](#) et de ses membres.

Labellisation « ECOPARC Vaucluse » 2016 : 40 000 euros

Le Département de Vaucluse investit pleinement ses compétences en matière de solidarité sociale et territoriale.

Aussi et à la demande des communes ou de leurs groupements, le Département soutient les projets structurants pour assurer le développement et la solidarité des territoires avec l'ambition notamment de :

- favoriser un développement équilibré et durable des territoires, favoriser l'accès à l'emploi et à la formation ;
- réduire les inégalités en matière d'accessibilité et de mobilité, développer l'ingénierie en faveur des projets et des collectivités.

Pour ce faire, le Conseil départemental s'appuie sur sa charte « [ECOPARC VAUCLUSE](#) » qui propose une démarche de qualité et d'attractivité des projets.

Au titre de l'année 2016, le Label est attribué aux projets qui ont reçu un avis favorable du comité technique de charte suite à leur évaluation sur l'attractivité, l'accessibilité et la qualité des projets :

- Parc d'activités Perréal à APT ;
- Cité du Végétal à VALREAS ;
- Parc d'activités Camp Bernard à SABLET ;
- Pépinière du Revol à LA TOUR D'AIGUES ;
- Parc d'activités Bellecour III à CARPENTRAS.



Cette labellisation prend la forme d'une fourniture et pose sur site, par le Département, de mobiliers de signalétique : Totem, Relais Information Service (R.I.S), Totem Pépinière d'entreprises, Panneau d'entrée.

AGRICULTURE - EAU - ENVIRONNEMENT

Rapporteur : Christian Mounier

Dispositif départemental en faveur des aménagements paysagers et de la nature en ville

Depuis 2013, le Département a approuvé la création du dispositif départemental en faveur des aménagements paysagers et de la nature en ville.

Celui-ci s'articule autour de deux volets complémentaires :

- le soutien des aménagements paysagers au travers du volet « 20 000 arbres en Vaucluse » ;
- le soutien pour l'intégration de la nature et d'espaces cultivés à vocation sociale et économique au travers du volet « des jardins familiaux en Vaucluse ».

8 juillet 2016**• Volet « 20 000 arbres en Vaucluse »**

Le volet « 20 000 arbres en Vaucluse » se concrétise sous forme de subvention en nature et d'assistance technique auprès des collectivités locales et consiste à attribuer des végétaux aux Communes et aux groupements de Communes qui en font la demande pour les aider à réaliser des plantations de qualité.

C'est dans ce cadre que le Conseil départemental soutient les projets paysagers élaborés avec :

- la Commune de SERIGNAN DU COMTAT pour une valeur de 10 100 euros ;
- le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues pour une valeur de 14 000 euros ;
- la communauté de communes les Sorgues du Comtat pour une valeur de 15 000 euros.

• Volet « des jardins familiaux en Vaucluse » : 5 520 euros

Le volet « Jardins familiaux en Vaucluse » permet de financer les maîtres d'ouvrage locaux (Communes, EPCI et associations) pour l'acquisition de terrains et l'aménagement de jardins familiaux, de jardins partagés ou collectifs et de jardins d'insertion ou pédagogiques. C'est dans ce cadre que le Conseil départemental soutient l'association « Carrefour des citoyens de Robion » pour son projet d'aménagement d'un jardin partagé, le jardin du Moutillon, sur un terrain en location situé sur la commune de Robion.

ÉDUCATION - SPORTS - VIE ASSOCIATIVE ET TRANSPORTS Rapporteur : Dominique Santoni

Enveloppe commission vie éducative - année 2016 - 2ème répartition : 9 000 euros

En soutien des services publics ou organismes privés œuvrant avec les collégiens ou dans le domaine de l'Éducation populaire, le Département de Vaucluse attribue des aides financières à des structures à vocation éducative pour leur fonctionnement ou pour la réalisation d'actions éducatives.

[Télécharger la liste des services publics ou organismes privés.](#)

Subventions aux associations sportives et aux comités départementaux vauclusiens - répartition des aides selon les orientations de la politique sportive départementale - 5ème répartition 2016 : 114 900 euros

Conformément à sa compétence partagée sur le sport, comme défini dans la loi NOTRe, et en référence au Code du Sport Art. L 100, le Département, dans le cadre de ses interventions, souhaite encourager le développement et la structuration de l'offre sportive sur son territoire. Pour cela, le Conseil départemental entend soutenir les associations sportives et les comités sportifs départementaux vauclusiens qui réalisent des projets répondant aux grandes orientations suivantes :

- Garantir une équité d'accès à la pratique sportive ;
- Permettre à chaque Vauclusien de progresser dans la discipline de son choix ;
- Animer et valoriser le territoire.

[Télécharger la 5ème répartition de subventions attribuées aux associations sportives.](#)



SOLIDARITÉ - HANDICAP
Rapporteur : Suzanne Bouchet

Conventions 1ère tranche - Direction de la Santé

Chaque année le Département apporte son soutien financier aux diverses associations qui le sollicitent dans le cadre de la mise en œuvre de projets spécifiques ou de leur programme d'activité générale.

• **CODES 84 (Comité Départemental d'Éducation à la Santé de Vaucluse): 82 000 euros**



L'association est impliquée dans divers programmes d'éducation pour la santé, notamment autour de :

- La nutrition et la prévention de l'obésité ;
- La sexualité et la vie affective (publics ciblés les jeunes et les personnes handicapées) ;
- La prévention des addictions ;
- La sensibilisation à la santé environnementale.

Pour l'exercice 2016, le CODES propose :

- un centre Ressources en éducation pour la santé dans le Département de Vaucluse ;
- la mise en place de programmes d'éducation pour la santé.



• **ADCA 84 (Association Départementale des Dépistages des Cancers en Vaucluse): 164 000 euros**

Le Département de Vaucluse a choisi lors de la recentralisation des actions de santé en 2005, de conserver la mission de prévention des cancers.

À ce titre, il soutient l'ADCA 84, qui a montré son efficacité dans le développement des campagnes de dépistage.

• **ANPAA 84 (Comité Vauclusien de l'Association Nationale de Prévention de l'Alcoolisme et des Addictions): 30 000 euros**



Depuis plusieurs années, le Comité Vauclusien de ANPAA organise avec le soutien financier du Département des rencontres thématiques autour des addictions et invite les professionnels du territoire du Vaucluse à y participer afin de développer une culture commune et de faciliter les relations partenariales pour un accompagnement coordonné.

Pour l'année 2016, sur la base de besoins repérés sur le territoire vauclusien, l'association propose la mise en place de sessions de sensibilisation en Addictologie pour les professionnels du champ du handicap intervenant à domicile.

1ère tranche de subventions santé: 43 300 euros

Chaque année le Département apporte son soutien financier aux diverses associations qui développent notamment des actions pour :

- des publics qui nécessitent un accompagnement vers les soins,
- des actions de sensibilisation au don d'organes ;
- des publics atteints de pathologies spécifiques ;
- des initiations à la pratique du massage cardiaque et à l'utilisation du défibrillateur ;
- des publics en situation de handicap pour faciliter son accès à des soins buccodentaires ;
- des publics porteurs de troubles du spectre autistique et de leurs familles pour améliorer leurs parcours de vie sur le territoire de Vaucluse avec notamment une expérimentation sur la mise en place d'un gestionnaire de cas pour les cas complexes.

[Télécharger la liste de subventions 2016 aux associations qui interviennent dans le secteur sanitaire et social.](#)

Subventions domaine social - personnes handicapées – année 2016 : 69 100 euros

Le Département apporte son soutien financier aux diverses associations favorisant l'aide aux Personnes Handicapées et plus particulièrement le maintien à domicile tout en leur permettant d'accéder à des activités de loisirs, d'animation.

[Télécharger la liste des associations qui interviennent auprès de personnes en situation de handicap.](#)



Subventions - domaine social - personnes âgées - année 2016: 18 700 euros

Le Département apporte son soutien financier aux diverses associations favorisant l'aide aux Personnes Âgées et plus particulièrement d'améliorer la qualité de vie des personnes âgées, de développer l'interaction entre la Cité et les personnes en perte d'autonomie, de favoriser le lien social et de lutter contre l'isolement.

[Télécharger la liste des associations qui interviennent auprès de personnes âgées.](#)



Partenariat avec les Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) ou groupement de SAAD autorisés: 96 000 euros

L'amélioration de la qualité des services rendus aux bénéficiaires, constitue l'une des priorités du Département. À ce jour, 76 SAAD proposent une activité d'assistance ou d'accompagnement aux personnes âgées ou aux personnes en situation de handicap bénéficiaires des aides départementales (ADPA, PCH, ACTP, Aide-ménagère départementale).

Depuis 2009, le Conseil départemental a passé une convention chaque année avec tous les SAAD ou groupements de SAAD qui réalisaient une activité annuelle conséquente en Vaucluse. Pour l'année 2016, le seuil minimal est de 180 000 heures dont au moins 100 000 heures effectuées au titre de l'ADPA en mode prestataire.

Sont concernées par ce conventionnement en 2016:

- Fédération départementale A.D.M.R;
- Association Croix Rouge Française;
- Association Présence à Domicile.

HABITAT - EMPLOI - INSERTION - JEUNESSE

Rapporteur : Corinne Testud-Robert

Approbation du 1er Plan Départemental de l'Habitat (PDH) de Vaucluse

Le PDH est un dispositif de planification de l'habitat qui porte sur le développement d'une offre suffisante, diversifiée et équilibrée pour répondre aux besoins de tous les profils de ménages, et sur tout le territoire départemental: locatif/acquisition, logements à coûts maîtrisés/logements en marché libre.

L'enjeu pour le Conseil départemental est de conforter son attractivité résidentielle et économique, de lutter contre les déséquilibres afin de permettre aux ménages vauclusiens de pouvoir disposer sur le marché d'un logement adapté à leurs capacités financières.

[Télécharger le Plan Départemental de l'Habitat de Vaucluse 2016-2022.](#)

Conventionnement Pôles Multiservices Mobilité – 2016

De par la loi, le Département met en œuvre le plan départemental d'insertion et le financement de la mobilité des bénéficiaires.

4 Pôles Multiservices Mobilité (PMM) implantés sur les quatre Unités Territoriales pour garantir une égalité de traitement sur tout le territoire du Vaucluse:

- L'association Roulez Mob'ilité: 81 000 euros;
Elle anime les 3 Pôles Multiservices Mobilité (Haut Vaucluse, Comtat et Sud Vaucluse).
- L'association Passerelle: 27 000 euros;
Elle anime le Pôle Multiservices Mobilité sur Avignon.

Chaque Pôle Multiservices Mobilité dispose d'un lieu de permanence dans lequel un agent est à la disposition des usagers pour traiter les questions concernant la mobilité et propose des conditions et modalités de location identiques.

Le projet des deux associations s'inscrit dans un objectif de couverture territoriale, de construction partenariale et aussi de complémentarité de l'offre. Elles sont également financées par la Région PACA et les intercommunalités.

Contrats de ville 2015-2020 – Programmations 2016

La loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine définit la politique de la ville. Depuis le 1er janvier 2015, elle est mise en œuvre à travers les contrats de ville que le Département.

Pour le Département, cette politique publique vise à lutter, tout comme la politique d'action sociale, contre toutes les exclusions (précarité, âge, handicap, logement, dépendance, isolement...).

Les habitants concernés (13 % des Vauclusiens) sont donc les personnes les plus fragiles, les plus en difficultés, connus majoritairement des CMS.

Programmations 2016 : 10 contrats de ville au profit de 11 communes sur 12 (excepté celui de la ville d'ORANGE dont la programmation interviendra ultérieurement) :

- **CARPENTRAS** : 51 500 euros ;
- **MONTEUX** : 8 833 euros ;
- **CAVAILLON** : 45 600 euros ;
- **SORGUES** : 31 675 euros ;
- **APT** : 25 500 euros ;
- **GRAND AVIGNON (Avignon – Le Pontet)** : 224 500 euros ;
- **BOLLENE** : 9 000 euros ;
- **L'ISLE-SUR-LA-SORGUE** : 22 500 euros ;
- **VALREAS** : 23 500 euros ;
- **PERTUIS (contrat de ville communautaire du Pays d'Aix)** : 16 500 euros.

**CULTURE - CULTURE PROVENÇALE -
PATRIMOINE** Rapporteur : Elisabeth Amoros

Subventions aux projets culturels

Dans le cadre du Schéma départemental de Développement culturel et considérant l'intérêt que le Département de Vaucluse porte à la promotion d'une politique d'objectifs culturels, Le Conseil départemental poursuit son soutien aux associations qui œuvrent dans ce secteur.

- **Programme ordinaire et partenaires associés - solde - année 2016** : 1 188 000 euros

[Télécharger la liste des Projets Culturels Programme Ordinaire/Programme Partenaires Associés.](#)

- **Programme extraordinaire - 3ème tranche - année 2016** : 22 000 euros

[Télécharger la liste des projets culturels - 3ème tranche - Programme Extraordinaire.](#)

- **Subventions aux projets culturels - programme ordinaire (4ème tranche) - programme ordinaire culture provençale (1ère tranche) - année 2016** : 765 200 euros

[Télécharger la liste des projets culturels - Programme Ordinaire - 4ème tranche.](#)



BUREAU

Construction d'un centre médico-social à Carpentras en 11 lots : autorisation de signature des marchés de travaux : 2 847 209 euros

Une procédure adaptée a été lancée en date du 9 mars 2016, en application de l'article 28 de l'ancien code des marchés publics, pour la passation d'un marché de travaux. La date limite de réception des offres ayant été fixée au 14 avril 2016, il a été procédé à l'admission des candidatures et à l'analyse des offres reçues. Au terme de cette analyse, les offres économiquement les plus avantageuses ont été retenues.

[Télécharger la liste des candidats retenus.](#)

Autorisation de signature du marché: fourniture mise en œuvre et maintenance d'un progiciel de gestion des aides et dispositifs en faveur des personnes âgées et handicapées: 403 160 euros

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée en date du 12 février 2016, pour la passation d'un marché de fournitures informatiques.

Ce marché à bons de commande, passé en application des dispositions de l'article 77 de l'ancien code des marchés publics, sera conclu pour 4 ans sans minimum ni maximum.

La société SIRUS de Marseille a été retenue, dans le cadre de la procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée en date du 12 février 2016, pour la passation d'un marché de fournitures informatiques.

Son offre, économiquement, a été la plus avantageuse. Ce marché est conclu pour 4 ans sans minimum ni maximum.

Désignation des représentants du Conseil départemental pour siéger à la Commission Locale d'Évaluation des Charges et des Ressources Transférées (CLECRT) – transferts aux métropoles

Les transferts de compétences effectués, entre un Département et une métropole, tels que prévus dans le cadre de la loi du 7 août 2015, dite loi NOTRe, (art. 90 de la loi, art. L.5217-2 IV du CGCT) et ayant pour conséquence d'accroître les charges de cette dernière, sont

accompagnés du transfert concomitant par le Département des ressources nécessaires à l'exercice normal de ces compétences.

S'agissant des transferts qui seront arrêtés, les charges correspondant à l'exercice des compétences transférées l'objet d'une évaluation préalable à leur transfert (la compensation est ensuite fixée par arrêté du Préfet).

Pour cela, une Commission Locale pour l'Évaluation des Charges et des Ressources transférées (CLECRT), dont le fonctionnement est prévu à l'article L.5217-17 du CGCT, est constituée dans chaque département.

Cette Commission, chargée d'effectuer cette évaluation préalable, doit également préciser les modalités de leur compensation.

Elle est présidée par le Président de la Chambre Régionale des Comptes territorialement compétente et composée paritairement de quatre représentants du Conseil départemental et de quatre représentants de la métropole Aix Marseille Provence.

Les 4 Conseillers départementaux désignés par le Conseil départemental pour siéger au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges et des Ressources Transférées :

- Jean-Baptiste BLANC;
- Thierry LAGNEAU;
- Dominique SANTONI;
- Xavier BERNARD.